

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 21 décembre à 14h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Madame Janique FONTAINE (suppléante de M. MIGNONET), Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de M. AGIUS), Guy BEGUE (suppléant de Mme NOEL), Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND (pouvoir reçu de M. PLANQUE), Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLEUX, Jacques LOUCHEZ, Robert PILLE (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL (suppléée par M. BEGUE), Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. PILLE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. FONTAINE), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE (pouvoir donné à M. ENGRAND).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Janique FONTAINE

T5-12-2023 CONVENTION POUR L'ACCES AUX DECHETERIES DU SEVADEC AVEC LE SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS (S.M.L.A.) - AVENANT N° 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, suite à la dissolution de la Communauté de Communes de la Région d'Ardes et de la Vallée de la Hem (C.C.R.A.V.H.) au 31 décembre 2013, le SEVADEC a perdu onze communes qui ont été rattachées à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (C.C.P.L.) et à la Communauté de Communes de Saint-Omer (C.A.S.O.).

Le Syndicat Mixte Lys Audomarois (S.M.L.A.) assurant la compétence « traitement des déchets » pour le compte de ces deux entités, une convention d'utilisation des déchèteries du territoire du SEVADEC par les habitants de 10 communes (Tournehem-sur-la-Hem, Nordausques, Rebergues, Clerques, Bonningues-les-Ardes, Nort-Leulinghem, Zouafques, Audrehem, Bayenghem-les-Eperlecques et Journy) a été conclue entre le S.M.L.A. et le SEVADEC.

Via la délibération référencée T1-12-2013 du 17 décembre 2013, le Comité Syndical a ainsi autorisé Monsieur le Président à signer, avec le S.M.L.A., une convention afin de maintenir ce service auprès des particuliers et des professionnels implantés sur dix des onze communes ayant rejoint le S.M.L.A. pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014.

Accusé de réception en préfecture
062-256203836-20231221-T5-12-2023-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Par le biais de délibérations successives, le Comité Syndical a autorisé Monsieur le Président à signer de nouvelles conventions pour les années 2015 à 2026.

La commune de Surques ayant émis le souhait que ses 645 habitants puissent également accéder aux déchèteries du SEVADEC à compter du 1^{er} janvier 2024, le Comité Syndical du S.M.L.A. a délibéré favorablement sur ce sujet le 28 novembre 2023.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 5 décembre 2023, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant N° 2 à la convention pour l'accès aux déchèteries du territoire du SEVADEC par le S.M.L.A. autorisant, à compter du 1^{er} janvier 2024, l'accès à ces dernières aux habitants de la commune de Surques,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
suscités,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
62100 LAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le <u>22/12/2023</u>
Certifié exact
L'ordonnateur

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20231221-T5-12-2023-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023



CONVENTION POUR L'ACCES AUX DECHETERIES DU TERRITOIRE DU SEVADEC PAR LE S.M.L.A. – AVENANT N° 2

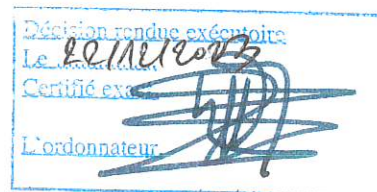
Entre le Syndicat d'Elimination et de VALorisation des DEchets du Calaisis, désigné SEVADEC, représenté par Monsieur Guy ALLEMAND, Président, agissant en application de la délibération N° T5-12-2023 du Comité Syndical en date du 21 décembre 2023,

Et le Syndicat Mixte Lys Audomarois, désigné S.M.L.A., représenté par Monsieur Gérard WYCKAERT, Président, agissant en application de la délibération N° 6 du Comité Syndical en date du 28 novembre 2023.

Préambule

En 2017, le S.M.L.A. et le SEVADEC ont conclu une convention pour permettre aux habitants de :

- Audrehem,
- Bayenghem-les-Eperlecques,
- Bonningues-les-Ardres,
- Clerques,
- Journy,
- Nordausques,
- Nort-Leulinghem,
- Rebergues,
- Tournehem-sur-la-Hem,
- Zouafques,



d'accéder au réseau de déchèteries du territoire du SEVADEC (à l'exception des déchèteries). Le coût annuel réclamé par le SEVADEC au S.M.L.A. était fixé à 20 euros H.T. par habitant (passage à 23 € H.T. par habitant à compter du 1^{er} janvier 2023 via l'avenant N° 1).

Accusé de réception en préfecture
N° 25623990
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception en préfecture : 22/12/2023

La commune de Surques ayant émis le souhait que ses 645 habitants puissent également accéder aux déchèteries du SEVADEC à compter du 1^{er} janvier 2024, le Comité Syndical du S.M.L.A. a délibéré favorablement sur ce sujet le 28 novembre 2023.

Il a été décidé :

Article 1 : OBJET : DEFINITION DES SERVICES A ASSURER

L'article 1 de la convention initiale est modifié comme suit :

Les usagers (particuliers et professionnels) des communes de :

- Tournehem-sur-la-Hem,
- Nordausques,
- Rebergues,
- Clerques,
- Bonningues-les-Ardres,
- Nort-Leulinghem,
- Zouafques,
- Audrehem,
- Bayenhem-les-Eperlecques,
- Jourmy,
- Surques.

sont autorisés à accéder au réseau de déchèteries du territoire du SEVADEC.

La déchèterie est un espace clos et gardé où les usagers peuvent venir déposer les déchets qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères ou par la collecte sélective. La déchèterie est une installation classée pour la protection de l'environnement. Les déchets sont triés par les usagers pour permettre la valorisation de certains matériaux.

La déchèterie permet :

- d'économiser des matières premières en valorisant les produits,
- d'économiser l'énergie nécessaire à la fabrication de ces matières premières,
- d'éviter les dépôts sauvages de déchets sur le territoire du syndicat et de protéger l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20231221-T5-12-2023-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Article 2 : CONVENTION INITIALE

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Calais le

**Le Président du SEVADEC,
Guy ALLEMAND**

**Le Président du S.M.L.A.
Gérard WYCKAERT**